

N° RG 22/11646

ORDONNANCE

Nous, **Laëtitia UGOLINI**
Vice-présidente

Juge Chargé du Contrôle des expertises,

Vu la décision du 1er mars 2022 et les pièces versées à l'appui

Attendu que l'administratrice provisoire, Madame Corinne BERT sollicite une prorogation de sa mission d'administration provisoire de la copropriété sis à Marseille (13015) 37, traverse de la Viste.

Attendu que compte tenu des difficultés de la mesure d'instruction et des pièces justificatives fournies, il y a lieu de faire droit à la demande.

PAR CES MOTIFS

Autorisons une prolongation de la mission d'administratrice provisoire de Madame Corinne BERT jusqu'au

1er mars 2024

Fait à Marseille, le

5 juillet 2023

